

Conférences sur le commerce et la mise en valeur du bois d'œuvre

Autor(en): **Barbey, J.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **84 (1933)**

Heft 9-10

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-784975>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

bernois, carence que l'on ne saurait imputer au gouvernement de LL. EE., sinon pour la trop grande liberté qu'il laissait aux communes dans l'administration de leurs biens. Et les tuilières que l'on établissait hâtivement, ici et là, sur les monts, dans des lieux souvent peu propres à fournir de bonnes terres à cuire, ne pouvaient être qu'un remède trompeur pour la guérison de l'anémie invétérée qui rongait la vie même de la forêt : les encelles et tavillons, que l'on croyait épargner par de la tuile de mauvaise qualité, se trouvaient compensés, et au-delà, par la consommation du bois de feu que les fours, établis très sommairement, dévoraient sans relâche.

C'était la ruine, à brève échéance, d'une richesse qui avait été durant des siècles, avec le pâturage, la principale ressource de la plupart de nos communes rurales. Des règlements avaient déjà été établis, à diverses reprises, des essais de contrôle et de surveillance par des conseillers assermentés ou des gardes spéciaux, tout un arsenal de châtiments, pécuniaires ou corporels, dressé avec la haute confirmation du souverain. Le mal persistait malgré tout, s'aggravait même. Et l'on recommençait à réglementer.

(*A suivre.*)

P. Henchoz.

Conférences sur le commerce et la mise en valeur du bois d'œuvre (à Zurich, du 6 au 8 juin 1933).

Comme l'indique son titre, ce cours d'études, organisé par l'Inspection fédérale des forêts, pour les inspecteurs forestiers, traitait de thèmes économiques et technologiques se rapportant au bois. Ce sujet d'actualité — pour qui connaît les difficultés présentes du rendement de nos forêts — attira, du 6 au 8 juin, à Zurich plus de 200 forestiers, et démontra ainsi l'intérêt qu'il soulève. Aux forestiers s'étaient, en outre, joints plusieurs industriels du bois conviés à collaborer par leur présence, leurs interventions dans les discussions, leurs exposés, à la cause commune; des représentants du commerce international et suisse du bois, enfin un mandataire du Département fédéral de l'économie publique, spécialisé dans la question du contingentement des bois étrangers.

Ce cours d'études prévoyait, pendant trois jours, une alternance d'exposés suivis de discussions libres, de visites de fabriques et d'usines travaillant le bois. Dans ce peu de temps, grâce au bon choix des conférenciers, à la compétence avec laquelle les sujets furent traités, à l'entrain des discussions et, enfin, à l'ordonnance matérielle excellente du cours, chacun a pu se développer dans le domaine complexe du commerce et de l'industrie du bois, et constater les carences nombreuses affaiblissant encore, dans cette discipline, notre économie forestière; nous avons pu ainsi étudier en commun les remèdes à apporter aux défaillances du jour. Selon un désir una-

nime de tous les participants au cours et grâce à des promesses d'appui matériel, faites par les représentants de l'industrie du bois, les conférences seront publiées en entier. Au nom des forestiers, nous exprimons notre gratitude à ceux qui, par leur intervention, ont permis la réalisation prochaine de cette publication. Le rapporteur s'entendra donc ici à un résumé succinct et à une relation chronologique des diverses étapes du cours.

M. *Petitmermet*, inspecteur général des forêts, ouvrit, le mardi 6 juin, la série des conférences dans l'auditoire I de l'Ecole polytechnique fédérale — devant un nombreux public, malgré l'heure matinale de 7¼ h. — par des paroles de bienvenue et par un aperçu synoptique des exploitations de nos forêts.

Jusqu'à la fin du XVIII^{me} siècle, les exploitations étaient menées sans règle ni principe. Au début du XIX^{me} siècle, on introduisit la coupe rase, suivie de replantations pures d'épicéa. Entre 1880 et 1890, à l'instigation de Gayer, on préconisa les méthodes de culture naturelle, devant permettre un rajeunissement meilleur et assurer la conservation du sol. Au point de vue sylvicole, ces dernières méthodes ont constitué un progrès certain. On ne saurait encore se prononcer sur leur valeur, quant à la production « quantitative » de nos forêts. On doit, en revanche, admettre leur infériorité en ce qui concerne la « qualité » des bois dont elle favorise le développement. Notre tâche, à nous forestiers, est de concilier le côté sylvicole avec le côté industriel et marchand, dont les exigences seront étudiées durant ce cours. Le côté sylvicole du problème fournira l'objet d'un prochain cycle de conférences, lorsque la documentation suffisante aura pu être rassemblée et examinée par M. le professeur Schädelin, qui s'occupe activement du problème.

La situation actuelle de l'économie forestière est le fruit d'une période de dépression générale, mais aussi d'une tendance pessimiste qui lui est propre. L'utilisation du bois semble diminuer de plus en plus. Cette situation, si défavorable soit-elle, doit être considérée avec un esprit calme et pondéré. Le but de cette réunion est d'élargir notre point de vue et de nous faire saisir la complexité et l'ampleur de notre tâche. Il importe pour le forestier de lutter contre l'isolement dans sa sphère restreinte, de prendre et de garder le contact avec l'ensemble de la question, d'apprendre aussi à la juger exactement.

A cette introduction très directe, vivement applaudie — malgré les réticences mentales de nombreux auditeurs concernant le jugement porté sur la « qualité » de la production moderne — succéda un exposé sur « *L'organisation régionale du commerce des bois* », présenté par M. *Ch. Gonet*, directeur de l'Association forestière vaudoise :

« Le marché des bois comprend toutes les transactions commerciales nécessaires à l'acheminement de ces derniers du lieu de production à celui de consommation. L'économie forestière ferait œuvre

restrictive en limitant son influence aux seules ventes de produits bruts livrés par la forêt. Elle doit, au contraire — exigence nouvelle de l'après-guerre — étudier, suivre et contrôler l'ensemble du marché. Aujourd'hui, les marchés régionaux subissent directement les influences extérieures, aussi bien indigènes qu'étrangères, par dessus toutes les barrières politiques et douanières. La localisation des marchés régionaux est beaucoup plus influencée par la production que par la consommation. De là la constitution et le développement de nos associations de propriétaires de forêts, ayant comme premier but l'organisation régionale des ventes.

Le propriétaire forestier ne peut plus, aujourd'hui, agir isolément avec efficacité. La vente des bois, dépendant des besoins très variables de la consommation, exige la connaissance exacte de la demande, à toute heure et dans tous ses détails. Il n'est pas au pouvoir du gérant forestier d'acquiescer et de suivre la situation toujours mobile du marché. La séparation des compétences semble ainsi dictée : à l'administration incombent les tâches sylvicoles, techniques et administratives; à l'organisation régionale et rationnelle du marché, centralisée dans une seule main, la tâche commerciale. Sylviculteurs et organisation commerciale doivent se compléter et s'entraider; leur mission commune est d'assurer à la forêt un rendement financier soutenu.

L'organisation commerciale doit être indépendante, souple, active, bien adaptée aux conditions de son périmètre d'action. Elle doit connaître les possibilités de production de sa région, en quantité et en qualité. Elle doit connaître, au bon moment, les besoins prochains de la consommation et conseiller au sylviculteur les exploitations qui s'imposent. Elle doit suivre et connaître l'utilisation du produit qu'elle a vendu. Cette connaissance lui donnera seule l'influence et la compréhension nécessaires pour jouer un rôle utile sur le marché. L'organisation commerciale doit donner à l'économie forestière des idées nouvelles, esquisser la route à suivre; par exemple : étude et amélioration du façonnage des bois, des conditions et moyens de transports, etc. Le principe de l'organisation commerciale doit être moderne; il doit concrétiser la formule du : « service de la consommation par la production. »

L'organisation commerciale doit prévoir et prévenir les besoins de la consommation. Cette mission difficile ne peut être accomplie que grâce à un contact journalier avec le marché. L'organisation commerciale doit enfin — c'est sa tâche principale — organiser les ventes de bois.

La vente doit premièrement s'inspirer des principes d'une scrupuleuse honnêteté. La vente ne doit pas rechercher les prix maxima, mais au contraire des prix stables, adaptés au cours exact du jour. Les conditions de vente et de paiement doivent être raisonnables; l'importance des quantités de bois offertes proportionnées aux possi-

bilités de la clientèle. L'estimation de la valeur des bois, au cours du jour, doit précéder toute vente; tâche coûteuse, difficile et lourde de responsabilités. L'estimation doit tenir compte de la qualité, de la dimension et de l'utilisation future des produits. Le montant de l'estimation, soit la taxe, doit être mis à la portée de tous les intéressés avant la vente. Les modes de ventes actuels : soumission, enchère, ne résistent plus à la critique objective. Ils devraient faire place à l'avenir à la vente de gré à gré, et, si possible, à la vente de gré à gré à prix fixes. Le prix des grumes devrait être établi proportionnellement aux prix des produits manufacturés par la scierie.

Ces principes, le produit de dix années d'expérience dans le domaine de l'organisation commerciale et régionale des bois, ne sont pas encore tous réalisés, mais ils doivent désormais inspirer l'action dont dépend le développement harmonieux de notre économie forestière. »

Cette première conférence qui apporte des idées nouvelles, voire même parfois révolutionnaires, est vivement applaudie et commentée. Une discussion vivante s'engage à laquelle prennent part MM. les professeurs *Schädelin* et *Knuchel*, MM. *Ammon*, *Aubert*, *Bavier*, *Petitmermet*, *Brunnhöfer*, *Helbling* du côté forestier, M. le professeur *Jenny* du côté technique, et M. le Dr *Moser*, secrétaire de l'Association suisse de l'industrie du bois. Du côté forestier, on exprime la crainte de l'ingérence de l'organisation commerciale dans le domaine de la sylviculture. M. *Aubert*, inspecteur forestier à Rolle, met l'assemblée en garde contre une interprétation erronée des paroles du conférencier : « La forêt », dit-il, « doit être considérée comme un magasin, non pas lors du martelage, mais bien après ce dernier et selon le groupement judicieux, dans le temps comme dans le lieu, des bois mis en vente. » Cette formule synthétise les méthodes en usage dans le canton de Vaud et dissipe les craintes qui s'étaient manifestées. M. le Dr *Moser* signale à l'assemblée combien il serait désirable de voir se généraliser les principes dont on vient de parler et dont on use dans le canton de Vaud. Ils favorisent la bonne entente entre la forêt et la scierie, entente absolument nécessaire, puisque les deux parties ont les mêmes intérêts finaux. M. le professeur *Jenny* souligne enfin la nécessité absolue qu'il y a de produire, d'une part, des bois de première qualité et, d'autre part, de pouvoir toujours les livrer « au coup de téléphone ». Aujourd'hui, n'importe quelle autre matière est livrable immédiatement. Le bois doit le devenir aussi, s'il veut pouvoir soutenir la concurrence. Seule, une organisation commerciale parfaitement ordonnée et centralisée peut atteindre ce résultat.

Parlant de commerce, on doit aborder la question des prix, et c'est à M. *Winkelmann*, directeur de l'Office forestier central suisse, qu'incombe la tâche de développer ce sujet sous le titre « *Rapports entre l'économie forestière et l'industrie du bois* » :

En temps de prospérité, toute discipline humaine poursuit sa voie

sans rechercher les liens naturels qui l'unissent à son voisin. Dans le domaine industriel, on tend à augmenter la production, on recherche un accroissement de gain, on rationalise ou étend les moyens de production, mais ceci dans le cadre individuel, sans relation avec les lois de l'économie générale. Quand viennent les temps de dépression, lorsque la concurrence augmente, sous l'effet du fléchissement de la demande, on se sent alors bridé et l'on fléchit sous le poids de charges trop lourdes. Si la période de dépression est durable, les charges deviennent insupportables et l'on réalise enfin que toute l'économie particulière est liée à l'économie générale, selon des lois dont on a méconnu jusqu'alors les principes. On s'efforce d'isoler le mal, de lui chercher un remède ou tout au moins un palliatif; les études sur les rapports de la production et de la consommation, en cours dans le monde entier, sont les caractéristiques des temps actuels. Voyons dans ce domaine les rapports particuliers qui lient l'économie forestière et l'industrie du bois.

Le facteur dominant dans toute économie, quelle qu'elle soit, est assurément le facteur « prix ». C'est lui qui régit sans appel soit la production, soit l'échange, soit la consommation. Aussi, avant d'étudier toute autre face du problème, devons-nous aborder celle du « prix ». Une politique saine du prix des bois ne peut se différencier de celle de tout autre produit. Certaines particularités, apanages de l'économie forestière et de l'industrie du bois, mettent cependant en relief, dans ce domaine, des facteurs qui ailleurs ont une portée toute générale.

Dans l'économie forestière, soulignons-le, le facteur déterminant n'est pas le prix du bois en grumes, mais bien celui du sciage. En effet, le prix d'une matière est régi par les lois de l'offre et de la demande. Or, la grume ne constituant pas, en règle générale, un produit directement utilisable, mais bien un état de passage entre la production et la consommation, doit adapter son prix au produit semi-fini, soit le *sciage*. Aussi, dans la suite du présent exposé, le terme « prix des bois » se rapportera en premier lieu au prix du sciage et seulement, en second lieu, à celui de la grume. L'évidence de la dépendance absolue de la grume sur le sciage, dans le domaine des prix, est un facteur trop souvent méconnu, non seulement du forestier, mais encore du scieur. Le premier a la tendance d'attribuer à la grume une valeur absolue qu'elle ne peut posséder; le second, à rendre le prix de la grume responsable de méfaits dont le prix du sciage est seul responsable.

Le corollaire de cet axiome doit être normalement l'assainissement du marché du sciage, qui régit directement l'économie forestière comme l'industrie du bois.

Le prix du bois, étudié au point de vue statique, est compris entre deux normes précises. Sa limite supérieure est fixée par le prix des autres matières concurrentes. Sa limite inférieure par le montant des

frais de production de l'économie forestière et de l'industrie du bois. (Il est évident que ce prix minimum doit couvrir non seulement les frais effectifs de production, mais doit encore laisser un certain bénéfice, qui est l'intérêt normal du capital investi). Les relations de l'économie forestière et de l'industrie du bois sont peu définies par la « statique » du prix du bois. Elles apparaissent, par contre, avec d'autant plus de clarté si l'on étudie le prix du point de vue dynamique, soit dans ses variations temporelles. Le mouvement des prix est, en effet, pour toute économie, l'élément déterminant, qui agit sur la production et la consommation tantôt comme un stimulant, tantôt au contraire comme un frein, parfois même comme un agent de mort. La variation d'un prix a une telle importance parce qu'elle agit sur le compte « rentrées » de n'importe quelle entreprise, tandis que le compte « débours » n'en est pas influencé. Suivant le sens où elle agit, elle provoque le gain ou la perte, sans aucune variation des frais de production.

La *variation du prix des bois* peut avoir deux causes entièrement différentes. La première est constituée par un changement du coût de la vie, c'est-à-dire par une variation du pouvoir d'achat. La seconde cause est le décalage entre l'offre et la demande. L'expérience a prouvé que ces causes, de nature absolument indépendantes, peuvent cependant souvent se manifester simultanément et influencer les prix en s'ajoutant l'une à l'autre.

La variation des prix est de moindre importance pour une entreprise qui travaille avec un capital de faible ampleur et sur une matière rapidement transformable depuis le moment de son achat. L'économie forestière et l'industrie du bois sont, à ce point de vue, fort mal partagées. La sylviculture, en effet, se caractérise par une révolution très longue. Jusqu'au moment où nous exploitons les bois, nous investissons en forêt de gros capitaux (frais de culture, de construction de chemins, etc.), dont nous n'escomptons que pour l'avenir un intérêt productif. Mais le montant de cet intérêt est fonction de la variation du prix des bois jusqu'au moment où il sera perçu. Soulignons, du reste, ici, que c'est la variation des prix, pendant de longues périodes et non pas pendant 1 à 2 ans seulement, qui est le plus sensible à l'économie forestière. Qu'en est-il pour l'industrie du bois ? Elle aussi travaille avec de gros capitaux et avec une longue révolution. En outre, c'est une entreprise qui est liée à de gros stocks de marchandises, tant bois en grumes que bois débités. Une variation de prix sera donc ici très sensible aussi. Mais, à l'inverse de l'économie forestière, l'industrie du bois sera surtout sensible à des variations de petite durée.

Une *hausse des prix* augmente la valeur des stocks de grumes et de bois débités. Elle procure donc un gain net, aussi bien à l'économie forestière qu'à l'industrie du bois. Le rendement de l'entreprise augmente ainsi. Une hausse de prix influence en général favorable-

ment la demande, par conséquent la production (ceci moins pour la forêt que pour l'industrie). Si la hausse est durable, l'industrie est tentée d'augmenter sa capacité de production, soit son capital. Mais si la baisse apparaît, les conséquences de l'augmentation des moyens de production peuvent se payer très cher, comme nous le voyons aujourd'hui. En période de hausse, tout va bien : la demande étant forte, la concurrence se fait peu sentir entre les diverses scieries. Les relations avec l'économie forestière sont favorables. Mais la hausse ne dure jamais longtemps. Plus elle a été forte, plus profonde sera la chute; à ce moment-là, tout change.

Une *baisse des prix* correspond à une augmentation des frais de production. Un abaissement proportionné des impôts, des intérêts d'emprunts et des amortissements, des frais de transport, etc., n'est pas possible dans une mesure suffisante pour faire fléchir assez les frais de production. La concurrence d'entreprise à entreprise augmente. Les ventes « à tout prix » activent le fléchissement des cours. L'incompétence et la surcapitalisation de certaines entreprises deviennent flagrantes. Les rapports avec l'économie forestière deviennent tendus. Le prix des grumes doit fléchir. Le propriétaire forestier s'en défend le plus qu'il peut. Il est inutile de détailler ici les conséquences possibles de périodes de fortes dépressions. Un coup d'œil sur l'économie forestière de certains voisins nous fait constater que la baisse peut signifier la ruine totale pour l'économie du bois.

Il appert de ces développements que l'économie forestière et l'industrie du bois ont partie liée et que leur intérêt commun est de lutter contre la chute des prix. Le but commun à atteindre est non pas une hausse perpétuelle, mais bien la stabilisation des prix sur une base normale.

A côté des variations temporaires, les variations régionales du prix des bois jouent un rôle également néfaste. La loi de l'offre et de la demande provoque des différences locales, mais est-il normal qu'elles soient aussi sensibles que celles que l'on constate chez nous ? Non. Elles ont comme conséquence la guerre des prix, à laquelle nous assistons aujourd'hui. La vente à la baisse provoque toujours une baisse générale, et le fait d'avoir, dans un même petit pays, divers centres baissiers contribue à augmenter le malaise général. Une politique saine, dans le commerce des bois, exige la suppression de ces facteurs anormaux de baisse. Forestiers et industriels sont d'accord sur ce point. Nous devons cependant constater que ces derniers contribuent malheureusement beaucoup à maintenir un tel état de fait. Nous faisons allusion aux défenses, faites à certains acheteurs, d'aller s'approvisionner dans une région voisine, par l'Association suisse de l'industrie du bois. Une politique de ce genre est illogique et irrationnelle.

Nous le répétons, les intérêts de l'économie forestière et de l'industrie du bois sont les mêmes. Les deux disciplines doivent donc

collaborer. Puisque le prix des grumes est directement proportionnel à celui des sciages, c'est ce dernier qu'il faut stabiliser tout d'abord. On a fait fausse route du côté de l'industrie du bois, en attribuant la cause des bas prix du bois au prix des grumes. C'est au prix des sciages qu'il faut s'en prendre et c'est lui qu'il faut assainir.

En manière de conclusion, nous estimons enfin que l'économie forestière et l'industrie du bois doivent collaborer intimement et non plus continuer à lutter; ce sera pour le plus grand bien de l'économie suisse du bois.

Après de longs applaudissements, prouvant à M. Winkelmann combien son remarquable exposé a été goûté, s'ouvre une discussion à laquelle prennent part MM. *Schmid*, président de l'Association suisse de l'industrie du bois, Dr *Moser*, secrétaire du même groupement, *Schmid*, de Wildeg, *Bavier*, *Gonet*, *Käch*. L'industrie du bois se rallie entièrement au point de vue du conférencier. Elle déclare cependant ne point favoriser, dans les différentes parties du pays, des centres de prix bas.

On va ensuite visiter le dépôt de sciages de la maison Fuchs & Cie, importateurs de bois. — L'après-midi sera consacrée à la visite de la *Fabrique suisse de wagons et ascenseurs*, à Schlieren. — Nous reviendrons brièvement plus tard sur ces excursions.

(A suivre.)

J. Barbey, ing. forestier.

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Réunion annuelle de la Société forestière suisse, à Schwyz, les 20, 21 et 22 août.

Le dimanche, 20 août, vers le milieu de la journée, Schwyz vit débarquer dans ses murs quelque 110 forestiers venus de tous les coins du pays. Dès l'arrivée, l'organisation de la réunion s'annonça impeccable. A peine descendus du tram Seewen-Schwyz, les sociétaires se virent dotés d'une volumineuse enveloppe, où un premier sondage fit constater la présence de journaux locaux souhaitant la bienvenue en termes charmants, d'une carte de la région où devaient se dérouler les excursions, de publications illustrées présentant le pays de Schwyz sous toutes ses faces (et il en est de fort belles), d'une liste des participants, de la carte de fête-programme, d'un numéro d'ordre, etc. etc. A peine eûmes-nous le loisir de nous apercevoir que le temps boudait et se préparait à nous dispenser largement des ondées.

Dès 14 heures, les « archives schwyzoises » virent défiler, par groupes, les 110 congressistes, conduits par des guides aussi aimables que savants. L'après-midi, dès 16,15 heures, fut consacré à la *séance administrative*, qui eut lieu dans la salle du Grand Conseil (Rathaus). Le procès-verbal devant paraître *in extenso*, au prochain cahier, nous